

Compte rendu du forum du 10 octobre 2003

Le forum du Pays du Val d'Adour qui s'est tenu le 10 octobre dernier à Castelnaud Rivière Basse avait pour objet d'initier la phase d'élaboration de la charte territoriale des services publics du Val d'Adour. Présidé par Monsieur Jean Glavany, il a rassemblé sur la matinée près de 70 personnes.

Ce forum, animé par le cabinet RCT s'est déroulé en trois temps :

- une présentation des aspects stratégiques du diagnostic des services publics du Val d'Adour ;
- un travail en ateliers ;
- une restitution rapide des travaux menés en ateliers.

Trois ateliers se sont tenus et ont travaillé chacun sur un enjeu fort du diagnostic des services publics :

- **« assurer le service public à l'échelle des bassins de vie »** ou comment le Pays peut-il garantir dans la durée l'accès à un service public de qualité et ce, dans des conditions de proximité satisfaisantes ?
- **« mettre en réseau et former les acteurs du service public »** ou comment optimiser les moyens et les compétences des forces vives du Pays et permettre ainsi le développement et la qualité des services rendus ?
- **« expérimenter et innover »** ou quelles solutions novatrices le Pays veut-il mettre en place, étendre ou expérimenter pour répondre à l'enjeu d'accessibilité des services publics ?

Les 3 ateliers devaient débattre ensemble des objectifs proposés pour répondre à l'enjeu identifié et identifier un certain nombre d'actions permettant la mise en œuvre de ces objectifs.

ATELIER 1 : ASSURER LE SERVICE PUBLIC A L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE

Quinze personnes ont participé à l'atelier "Services de proximité" (liste jointe).

Dans un premier temps, elles ont été amenées à valider, enrichir et hiérarchiser parmi les 6 objectifs proposés¹, ceux qui leur semblaient prioritaires afin d'assurer un service public de proximité, à l'échelle des bassins de vie.

De ce débat ressortent 7 nouveaux objectifs, dont tous paraissent être prioritaires, à l'exception, discutée par les participants, du développement de l'offre culturelle et du rééquilibrage de l'offre de services aux personnes âgées.

¹- conforter les pôles structurants ;

- accroître l'attractivité des pôles secondaires ;
- développer l'offre des secteurs en retard : enfance, petite enfance
- développer l'offre des secteurs en retard : société de l'information
- développer l'offre des secteurs en retard : offre culturelle
- développer l'offre des secteurs en retard : les transports collectifs

L'objectif d'améliorer l'offre de services à la petite enfance a très nettement été pointé comme la première des priorités thématiques. Les participants ont également insisté pour inscrire en forte priorité le renforcement de l'offre en habitats et logements sociaux.

Dans un second temps, un échange s'est engagé sur le type d'actions à mettre en œuvre pour le premier objectif : conforter les pôles structurants. Celles relatives à la mise en œuvre des objectifs suivants n'ont pu être débattues, faute de temps.

1 - Renforcer les pôles structurants

Les échanges sur les types d'actions pouvant renforcer les pôles structurants se sont concentrés sur :

- **les services nécessaires pour assurer le développement économique des bourgs** : nouvelles technologies (Haut débit, téléphonie), appui à la transmission/reprise des cabinets de médecins et des entreprises d'artisans, développement des services de livraison à domicile...
- **le principe des Maisons de Services Publics (MSP)** dont le maillage devrait couvrir l'ensemble des pôles (pôles structurants ou secondaires), dans l'optique d'un regroupement des services d'accueil et la décentralisation du traitement des dossiers. Les MSP suggèrent ainsi la formation de personnel polyvalent, un accueil facilité par des horaires adaptés et un service téléphonique performant.

D'autres pistes ont également été évoquées comme la possibilité de mieux communiquer sur l'offre de services existante du Pays : signalétique, publicité, annuaire des services à l'échelle du Pays...

2 - Accroître l'attractivité des pôles secondaires : Castelnaud, Barcelonne, Montaner, Villecomtal

Accroître l'attractivité des pôles secondaires nécessite un ensemble d'interventions similaires à celles décrites pour renforcer les pôles structurants. Les participants ont cependant insisté sur la nécessité d'équiper prioritairement les pôles secondaires en Maisons de Services Publics.

3 - Développer l'offre pour la petite enfance, l'enfance en difficulté et renforcer le rôle des écoles

L'objectif d'améliorer l'offre de services à la petite enfance doit être fortement associé au renforcement du rôle des écoles dans l'animation locale et les activités parascolaires. Par ailleurs, il semble essentiel de renforcer la mise en réseau et l'équipement des écoles, notamment pour l'organisation des activités sportives et culturelles en dehors de l'école.

4 - Développer l'offre en habitat et logement social

5 - Optimiser l'offre de transport collectif

6 - Développer l'offre culturelle

7 - Rééquilibrer l'offre territoriale de services aux personnes âgées, en particulier en renforçant l'offre insuffisante de la partie béarnaise du Pays.

ATELIER 2 : METTRE EN RESEAU ET FORMER LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC

Après une présentation rapide des 20 personnes présentes - qui a permis de mettre en avant la grande diversité des services représentés (enfance, éducation, personnes âgées, services publics sociaux...) et des personnes présentes (membres du conseil de développement, membres du GIP...) - , le débat s'est engagé sur les trois grands objectifs proposés :

- constituer et animer des réseaux locaux d'acteurs (gérontologie, emploi, culture...)
- appuyer le développement de l'inter-départementalité ;
- apporter un appui logistique, technique et juridique aux associations.

Ce débat a eu pour objet de préciser, amender, valider ces grands objectifs.

1 – Constituer et animer des réseaux locaux d'acteurs

Plusieurs thèmes ont alimenté les échanges :

- **Champ d'investigation :**

La mise en réseau des acteurs des services publics concerne l'ensemble des secteurs : gérontologie, culture, tourisme (syndicats d'initiative et offices de tourisme), maisons de retraite, intercommunalité, sports...

Il s'agit des réseaux verticaux pour lesquels la fédération est un mode opératoire intéressant en matière de mise en réseau et des réseaux locaux territoriaux.

- **Re-formulation de l'objectif :**

Il ne s'agit pas tant de constituer de nouveaux réseaux d'acteurs mais d'identifier les réseaux d'acteurs existants (inventaire), de les faire connaître et de leur donner plus de cohérence et de pertinence en les consolidant. L'objectif pourrait ainsi être reformuler de la manière suivante : **« inventer, consolider, élargir et animer les réseaux d'acteurs locaux »**.

- **Type d'actions à mener :**

Un certain nombre d'initiatives ont été présentées. Pour chacune d'entre elles, il a été évoqué la possibilité de les déployer plus largement sur le Pays soit à l'échelle du Pays (maisons de retraite...) soit à des échelles inter-cantoniales (CLIC...).

Il s'agit, pour exemples de :

- Reso : **réseau des maisons de retraites** dans le Gers ;
- **CLIC** (Conseil Local d'Information et de Coordination) sur Vic-en-Bigorre et Garlin ;
- **MSA (Mutuelle Sociale Agricole)** : fédération avec d'autres territoires, d'autres départements ;
- **Site internet** de l'association « ski nautique en val d'adour » qui pourrait être regroupé avec d'autres structures pour faire une promotion commune du territoire et améliorer l'accès (offices de tourisme et syndicats d'initiative par exemple) ;
- **Réseau des assistantes maternelles** pour lequel la mise en place d'un interlocuteur commun permettrait de fédérer les acteurs et de maintenir le service...

D'autres actions ont été proposées tels que le rôle de relais locaux que pourraient jouer les maisons de retraite en accueillant par exemple les SIAD, crèche, CLIC ou la mise en place de Maisons de Services Publics sur le Pays.

Par ailleurs, la question de **la mise en réseau des intercommunalités** est apparue comme un enjeu fort de cet objectif. A titre d'exemples, on a aujourd'hui, sur le département des Pyrénées Atlantiques; 4 intercommunalités et donc 4 Contrats Temps Libre gérés par les 4 syndicats intercommunaux. La question actuelle est de trouver les moyens de faire perdurer ces contrats temps libre confrontés à une taille critique insuffisante et à des problèmes de financements.

Il semble donc que le partenariat entre les collectivités sur les aspects juridiques et financiers entre autre pourrait permettre de dépasser l'isolement et éviter que des procédures contractuelles s'achèvent faute de moyen suffisant.

Cette question du partenariat des collectivités territoriales renvoie nécessairement à celle des compétences de ces dernières.

- **Remarque :**

Le groupe de travail a rappelé la nécessité de ne pas créer, à travers la mise en réseau, de nouvelles rigidités, de rester souple et ouvert. La mise en réseau des acteurs doit permettre d'apprendre à gérer la complémentarité entre les structures et les acteurs.

2 – Appuyer le développement de l'interdépartementalité

Ce second point du groupe de travail a été abordé sous la question de la formation. Il est apparu en effet pertinent d'une part de « jumeler » mise en réseau et formation car les deux thèmes sont étroitement liés et d'autre part de raisonner la formation à une échelle interdépartementale. Il existe actuellement un projet de formation des auxiliaires de vie à cheval sur plusieurs départements.

Il s'agirait d'élargir ce travail à d'autres thématiques telles que :

- L'emploi / solidarité ;
- L'accueil péri-scolaire : formation personnel communal, personnel associatif, élus et responsable sur la réglementation de certains secteurs d'activités. Il y a sur le territoire des acteurs capables de répondre à ces demandes et les leviers financiers existent...

Le travail à une échelle interdépartementale permettrait d'atteindre des effectifs suffisants de stagiaires pour pouvoir mettre en place des formations.

3 – Apporter un appui logistique, technique et juridique aux associations

En dehors du nécessaire appui logistique, technique et juridique aux associations, pour lequel il a été proposé de créer un collectif d'associations, le groupe de travail a insisté sur la problématique des porteurs de projet : en effet, peu d'associations peuvent supporter la gestion, le financement de projet de certaine envergure. Les modes de fonctionnement en collectif pourrait palier à ce problème.

Il a été suggéré de créer un centre de ressources type maison des services d'intérêt général. L'importance de raisonner à des échelles supra cantonales est apparu comme une nécessité.

ATELIER 3 : EXPERIMENTER ET INNOVER

Vingt-cinq personnes ont participé à l'atelier "expérimenter et innover" (liste jointe).

Dans un premier temps, elles ont été amenées à hiérarchiser pour chacun des objectifs, les axes stratégiques qu'il leur semblait prioritaire. Dans un second temps, un échange a été engagé sur le type d'action expérimentale ou innovante à mettre en œuvre pour chacun des axes prioritaires des trois des objectifs :

- conforter les pôles structurants ;
- accroître l'attractivité des pôles secondaires ;
- développer l'offre des secteurs en retard : enfance, petite enfance.

1 – Conforter les pôles structurants.

Pour cet objectif c'est l'axe "**mutualiser les moyens par des regroupements de services**" qui est nettement pointé comme prioritaire.

Les échanges sur le type d'action pouvant s'inscrire dans cette optique se sont concentrés sur le principe des Maisons de Services Publics (MSP). Ils ont permis de souligner :

- que par nature les MSP ne sont pas fermées (liste ouverte des services) mais que rarement les services de l'Etat y sont représentés (par exemple, éloignement de la DDE, en particulier 64, vis à vis des élus ruraux et de leur besoin d'appui en matière d'urbanisme) ;
- la nécessité de réfléchir sur l'articulation vie professionnelle, vie privée (horaires décalés) ;
- que leur développement est à mettre en perspective des questions de mobilité, d'accessibilité (jours de marché) qui doivent être également pensées en fonction des publics les plus fragiles.

Le recours au TIC ne doit pas être oublié.

D'autres pistes ont été évoquées comme la possibilité que les MSP soient aussi les Maisons des associations et que leur implantation soit étudiée en fonction des équipements déjà en place comme les Maisons de la solidarité (65).

2 – Accroître l'attractivité des pôles secondaires.

Pour ce deuxième objectif, c'est l'axe stratégique "**promouvoir le développement de nouvelles formes de rendu du service**" qui est mis en avant.

Les débats ont permis de poser un certain nombre de préalables :

- il ne s'agit pas de faire des pôles secondaires des pôles principaux ;
- la stratégie d'accroissement de leur attractivité doit varier selon les pôles (identité des pôles secondaires et proximité de pôles structurants doivent être pris en compte).

L'attention a également été attiré sur le fait que pour certains équipements comme les maisons de retraite, la localisation n'est pas un enjeu de même nature en terme de proximité/accessibilité que pour d'autres services.

Mutualisation et mobilité (itinérance) sont les voies à explorer. La mobilité ne couvre pas que l'itinérance de certains services mais fait également référence au développement de nouveaux moyens de transport (mini bus, taxi, ...) sur le territoire et/ou à l'organisation de permanences éclatées.

3 - Développer l'offre de secteurs en retard : enfance, petite enfance.

Pour ce troisième objectif deux axes stratégiques arrivent à égalité :

- "*promouvoir le développement de nouvelles formes de rendu du service*"
- "*répondre à l'enjeu de mobilité / accessibilité*".

Ce troisième objectif a été, faute de temps, débattu très brièvement. Les personnes présentes dans l'atelier ont souligné l'urgence qu'il y avait à mettre tous les partenaires autour de la table et la nécessité d'innover en matière de financement.

Plusieurs pistes ont été rapidement évoquées :

- mutualisation assistante maternelle, lieux d'accueil parentaux ;
- crèche et halte-garderie itinérante.

Divers :

Service rendu : il a, en particulier, été indiqué que les MSP devraient disposer d'un accueil et qu'elles devraient indifféremment aider ou orienter les usagers qu'ils relèvent du département d'implantation ou d'un département voisin membre du pays.

Par ailleurs, il a été évoqué la nécessité de travailler sur certains secteurs tel que :

- l'environnement : assainissement (SPANC), déchets, AEP...
- la santé et plus particulièrement sur le domaine des maternités (maisons de naissance)
- le tourisme et les NTIC, Intranet entre les Offices de Tourisme...